



## **GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT**

Groupe de travail n°2 : Préserver la biodiversité et les ressources naturelles

### Annexe 1 : fiche modèle (maximum 2 pages)

# **FICHE DE PROPOSITION**

## **I. Intitulé de la mesure**

FONDATION POUR LA BIODIVERSITE

## **II. Auteur**

Ifremer/P. Gouletquer

Modifiée Inra/L. Lapchin

---

## **III. Description de la proposition**

La proposition d'une fondation de recherches pour la biodiversité a pour but de favoriser au niveau national, communautaire et international le développement, le soutien et l'animation des activités de recherche sur la biodiversité et sa valorisation, dans les domaines biologique, socio-économique et juridique, et des activités associées de formation, de sensibilisation et de diffusion des résultats.. Dans le cadre de cette mission, la fondation contribuera à coordonner les recherches en matière de biodiversité, remarquable comme fonctionnelle, domestique comme sauvage, et suscitera les approches multidisciplinaires et partenariales, notamment avec les ONG et les entreprises. En mobilisant les compétences scientifiques en réponse aux demandes sociétales, en fédérant les moyens autour de projets d'intérêt collectif, en diffusant les résultats de la recherche, la fondation sera complémentaire d'une structure nationale chargée de coordonner la gestion de la biodiversité et contribuera à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité.

Cette démarche implique une collégialité effective entre les 7 établissements de recherche impliqués dans les 2 GIS actuels : Institut Français de la Biodiversité (IFB) et Bureau des Ressources Génétiques (BRG).

## **IV. Exposé des motifs**

Les enjeux qui s'attachent aujourd'hui à la question de la biodiversité nécessitent une coopération étroite entre les différents acteurs de la recherche. Cette coordination, qui doit associer les acteurs de la recherche aux partenaires privés, aux organisations non gouvernementales et associatives et aux représentants de la société civile, nécessite une

pérennité afin de garantir un travail opérationnel dans le temps. Cette coordination pourra être le lieu de propositions d'actions et d'orientations afin d'atteindre les objectifs en matière de restauration de la biodiversité. Elle devrait notamment avoir un rôle moteur pour la collectivité afin de répondre aux engagements français dans le cadre international des Conventions (CBD) et des initiatives (IMOSEB), ainsi que de faciliter les représentations et expertises nationales et européennes.

Un projet de fondation française de recherche pour la biodiversité sous un statut de fondation de coopération scientifique (régé par le code de la recherche) a été élaboré en 2007 afin de pérenniser et d'optimiser la coordination entre les 2 GIS actuels (IFB & BRG). Ce projet n'a pu voir le jour, notamment en raison d'une concertation insuffisante avec les acteurs de la société civile via les entreprises impliquées dans ce domaine et les ONG. A noter que ces dernières sont actuellement représentées dans le Conseil de Groupement de l'IFB.

#### **V. Impact sur la biodiversité et les ressources naturelles**

Impact indirect via l'amélioration de la coordination, la meilleure efficacité des moyens actuels, et l'augmentation envisagée des contributions du secteur privé.

#### **VI. Estimation des coûts et bénéfices de la mesure**

Meilleure efficacité des moyens financiers actuels – Productivité améliorée, effet de levier par rapport aux 2 GIS actuels. Amélioration de la lisibilité des actions de recherche nationales et internationales. Meilleure représentativité de la recherche scientifique française au niveau communautaire (coordination d'ErANETs...)

#### **VII. Disposition(s) réglementaire(s) ou législative(s) nécessaire(s)**

#### **VIII. Institutions à mobiliser pour la mise en œuvre**

Coordination des établissements de recherche impliqués dans les GIS actuels, en concertation avec les partenaires concernés –MRT-MEDAD... - Représentation des ONG impliqués dans le débat – représentants d'entreprises privées.

#### **IX. Calendrier de la mise en œuvre**

Compte tenu des retards dans le projet de fondation, du caractère temporaire des statuts des GIS actuels, il est important que ce niveau dispositif soit élaboré dès 2007.

#### **X. Indicateur de mise en œuvre et indicateur de résultat**

Signature par les membres – Adhésion des partenaires privés, publics et associatifs à la démarche.

#### **XI. Problèmes, contraintes et limites soulevés par la proposition**

1. Choix du statut juridique de la fondation
2. la rédaction d'un tel projet devra être effectuée dans l'urgence avant la fin 2007 et recueillir l'adhésion d'une large majorité de participants.

#### **XII. Références des pièces du dossier**

Texte créant la « Fondation française de recherche pour la biodiversité » avril 2007